

Conditions générales de vente B2B

Version 1.1	Date d'effet 28 août 2026	Langue opposable Français
----------------	------------------------------	------------------------------

1. Champ et ordre de priorité

Ces CGV s'appliquent aux clients professionnels. En cas de contradiction : bon de commande signé, conditions particulières, DPA pour la protection des données, avenant tiers payant pour cette fonction, CGV, puis CGU.

2. Commande et durée

La commande devient ferme après affichage de l'offre, du prix HT, des taxes, de la périodicité, des quotas et acceptation des versions courantes par un propriétaire. Sauf conditions particulières, l'abonnement mensuel ou annuel se renouvelle automatiquement pour la même durée. La résiliation prend effet à la fin de la période payée, sauf fermeture anticipée de l'organisation.

3. Prix et paiement

Les offres, prix hors taxes, taxes applicables, périodicités et éventuels quotas sont affichés avant la commande et récapitulés par Stripe avant le paiement. Ils constituent le barème applicable à la commande. Les quotas facturés sont le nombre de magasins sous licence et le nombre de comptes utilisateurs nommés de l'organisation. Le nombre d'appareils par utilisateur est une limite technique de sécurité : il n'est ni vendu ni facturé, et aucune connexion n'est refusée, ni aucun collègue déconnecté, en raison d'un dépassement de quota. Le paiement en ligne est comptant. En cas de somme devenue exigible et non payée, les pénalités sont calculées à trois fois le taux d'intérêt légal à compter du lendemain de l'échéance, ainsi qu'une indemnité forfaitaire légale de 40 € pour frais de recouvrement.

4. Évolution de l'offre

Une hausse tarifaire ou modification substantielle est annoncée au moins 30 jours avant son effet. Le client peut résilier avant cette date. Une baisse de quota suppose que les magasins et les comptes utilisateurs respectent déjà le nouveau plafond ; le retrait des comptes ou des magasins excédentaires appartient au client et n'est jamais automatique.

5. Résiliation, export et fermeture

Le propriétaire peut exporter les données de l'organisation puis programmer sa fermeture. Les accès sont gelés immédiatement ; l'annulation reste possible sept jours. À l'issue, les données opérationnelles sont purgées, les pièces comptables et preuves contractuelles restant archivées selon la loi.

6. Droit applicable

Le contrat est soumis au droit français. En cas de difficulté, les parties recherchent d'abord une solution amiable.